

Télémédecine Historique et état des lieux



3C
Centres
de Coordination
en Cancérologie



ifremmont
www.ifremmont.com
INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE
EN MEDECINE DE MONTAGNE

Vous avez dit télé[📶]médecine ?

La télé[📶]médecine est une forme de **pratique médicale** à distance utilisant les **technologies de l'information et de la communication**. Elle met en rapport, **entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé**, parmi lesquels figurent nécessairement un professionnel médical (médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste) et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant **leurs soins au patient**.

Vous avez dit télé**m**édecine ?

La télé**m**édecine est **une autre manière de soigner**, avec les **mêmes exigences de qualité et de sécurité** que des actes classiques. Elle fait évoluer la médecine pour répondre à des défis tels que le vieillissement de la population ou encore le suivi approfondi des maladies chroniques. Elle est également un **vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins**, en particulier dans les zones fragiles. En effet, elle permet une meilleure prise en charge au plus près du lieu de vie des patients et contribue aux prises en charge coordonnées par les professionnels de santé et les professionnels du secteur médico-social. Elle constitue aussi un **facteur d'amélioration de l'efficience et de l'organisation des soins**.

Vous avez dit télé^{Wi-Fi}médecine ?

Une activité médicale qui respecte entièrement vos droits

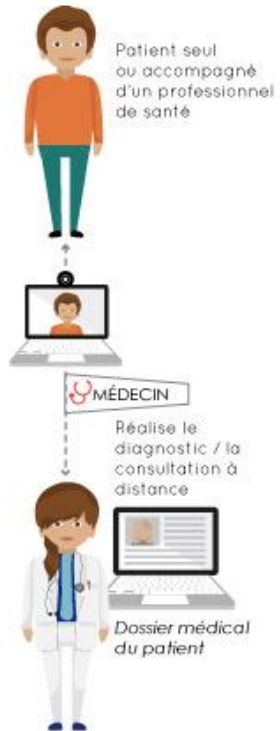
Dans le cadre d'un acte de télémedecine, tous vos droits en tant que patient ainsi que la déontologie médicale sont respectés. Vos données médicales restent confidentielles.



De nombreux bénéfices pour votre santé

Accès rapide aux médecins spécialistes
Confort de vie
Proximité
Des soins de qualité
Prise en charge personnalisée

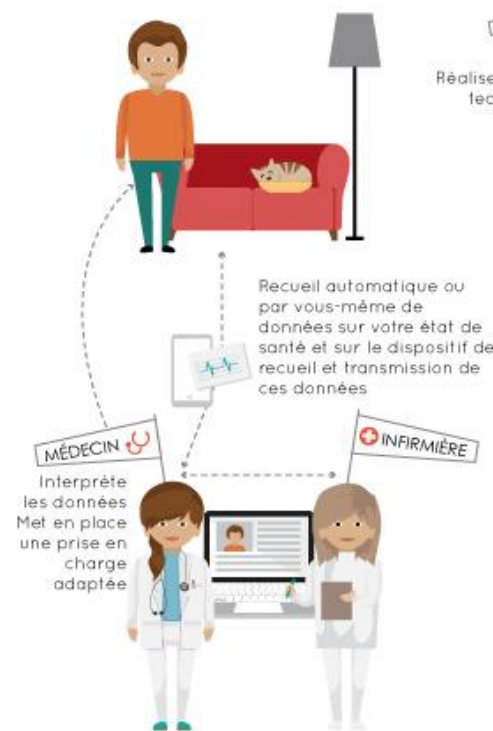
Téléconsultation



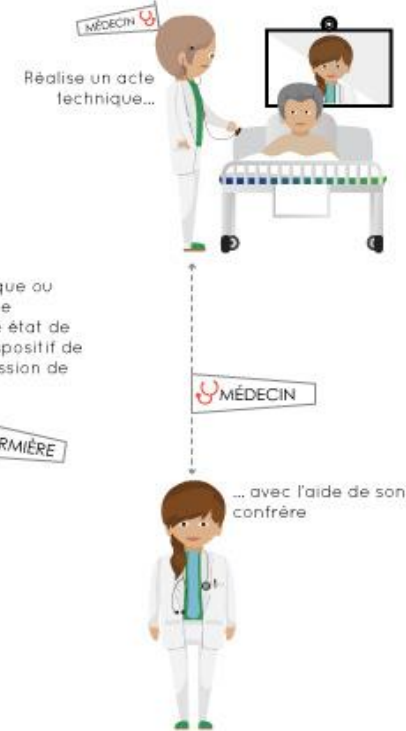
Téléexpertise



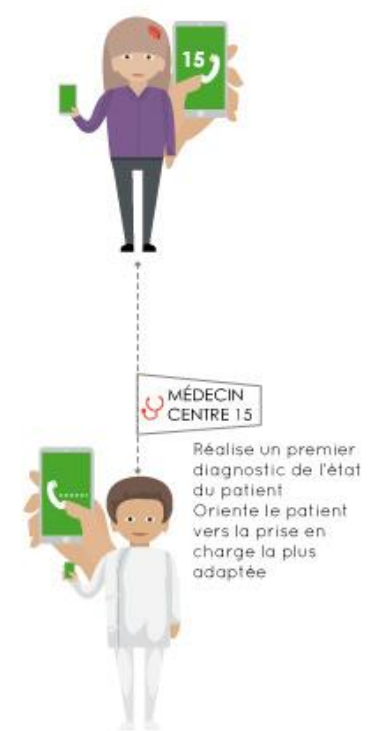
Télésurveillance



Téléassistance



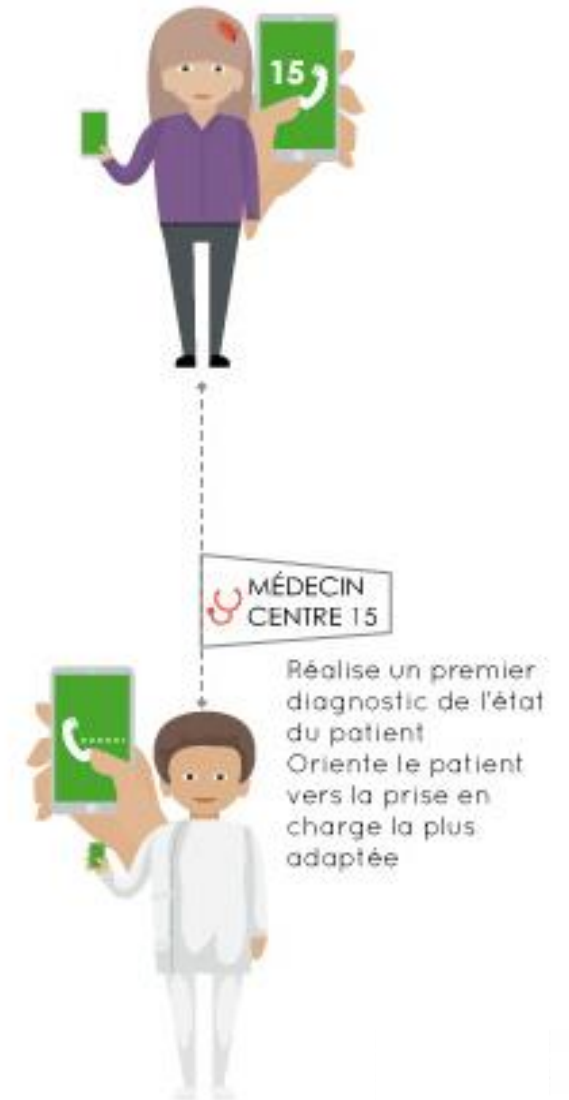
Régulation médicale



Régulation médicale

- Les centres 15 sont créés en 1978...
- Le centre s'appel SOSMAM en créé en 2005...
- Le décret d'application est publié en 2010...
- Le seul outil de télé consultation est le téléphone

70% diag+



Régulation médicale



©E.Cauchy – Pérou 1989



- En dehors de l'urgence, avec le médecin traitant...
- Une première consultation physique préalable...
- L'outil minimal obligatoire est la vidéo consultation...
- Comment aller au-delà du regard...

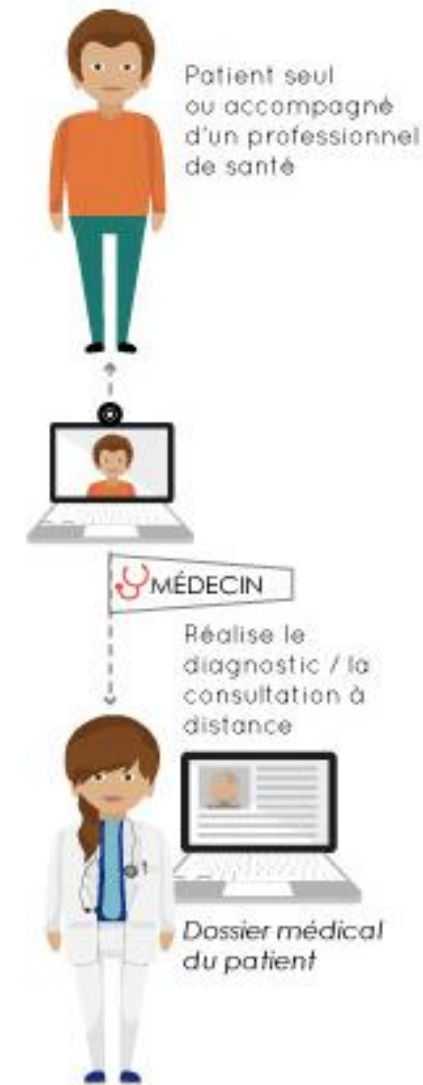


©Ifremmont – Projet Resamu - 2005

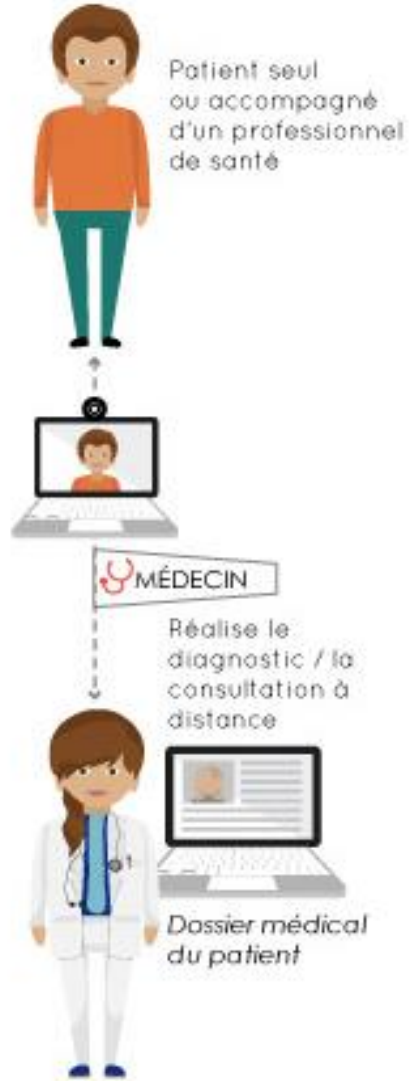


©H4D- 2016

Téléconsultation

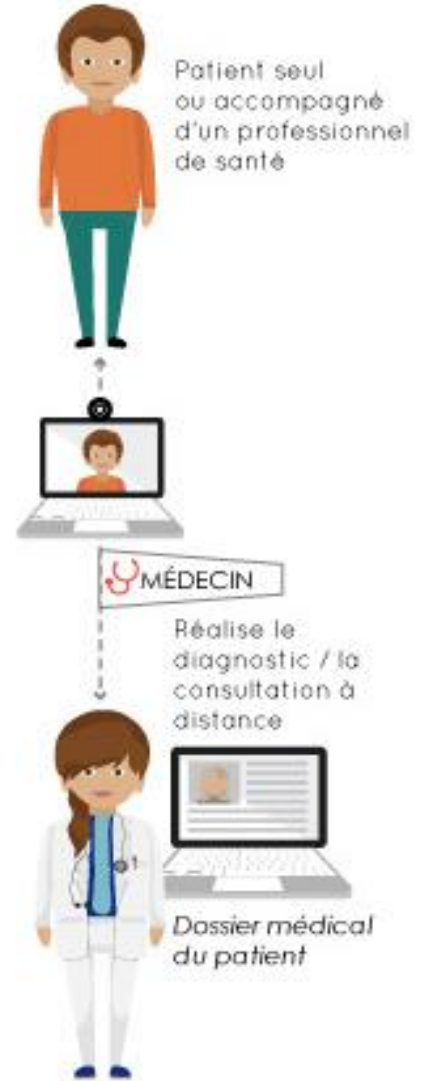


Téléconsultation



©IFREMMONT – GMHM - 2008

Téléconsultation

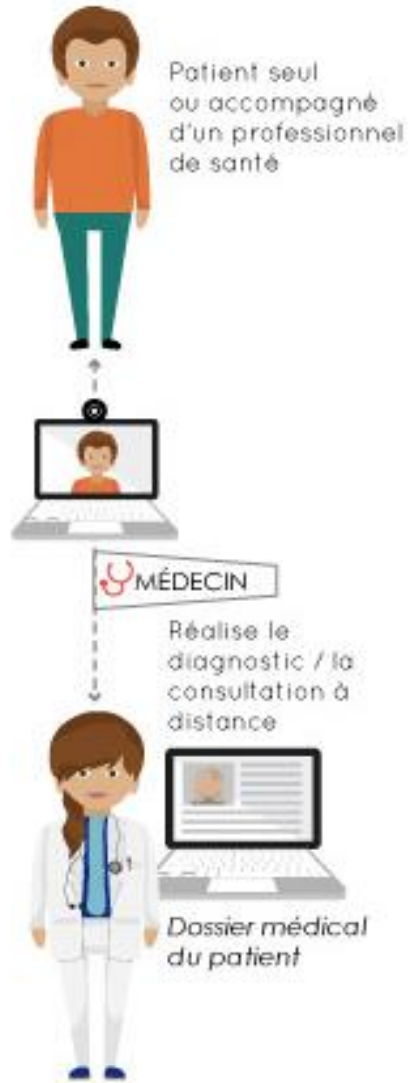


©IFREMMONT – Refuge du gouter 2006

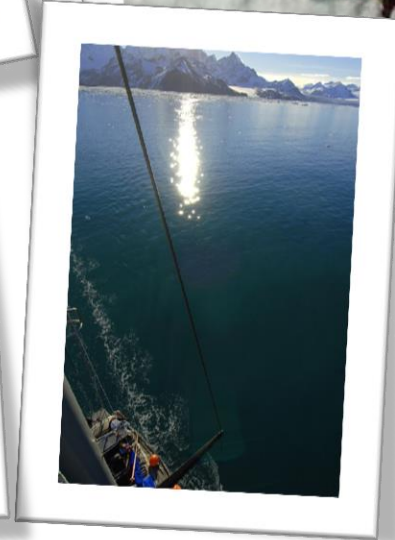


art. L6316-1 du code de santé publique / décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010

Téléconsultation



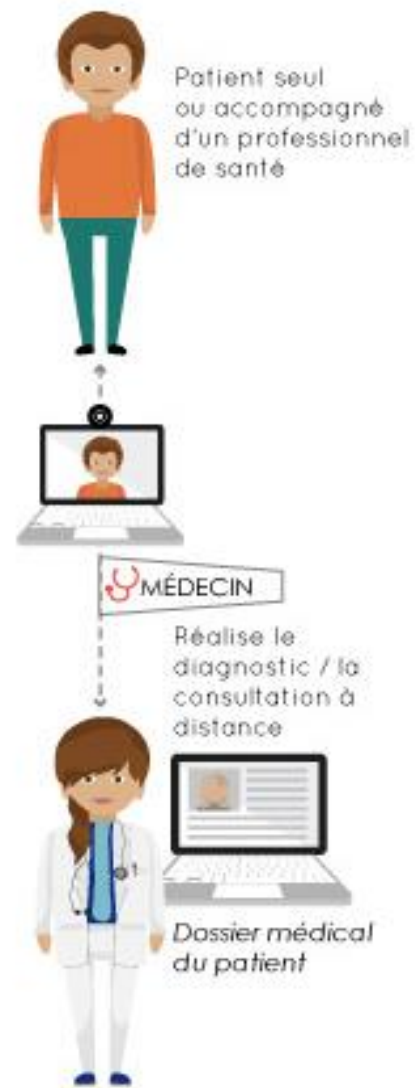
©IFREMMONT – Géorgie du sud - 2007



©IFREMMONT – Dispensaire de Taksindu - 2010



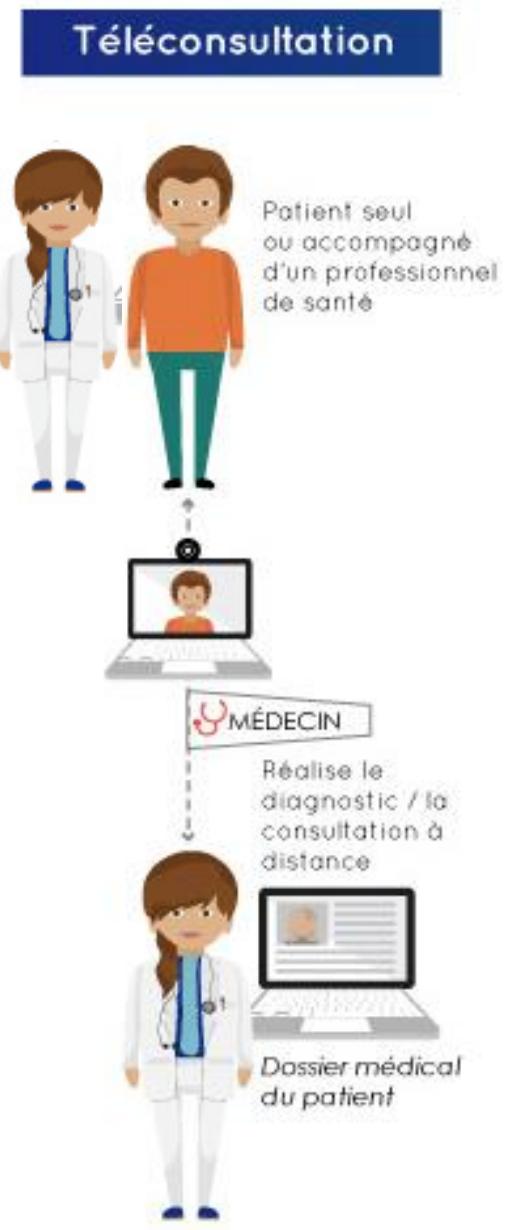
Téléconsultation



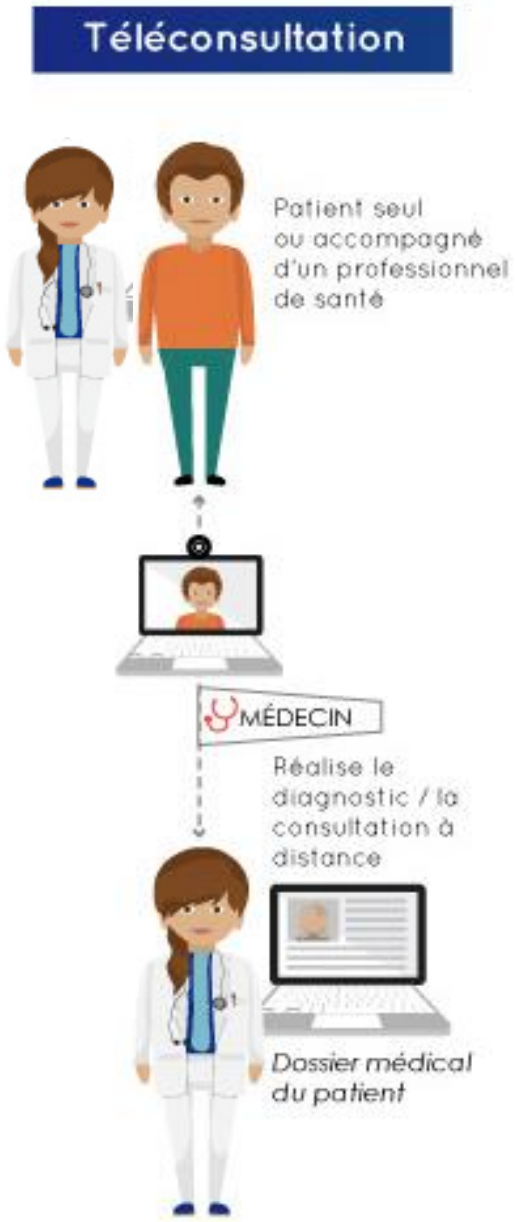
- Le recueil des données paracliniques est complexe...
- Le patient n'est pas toujours apte à l'utilisation...
- Création d'une nouvelle profession l'assistant TM...
- Pas de formation diplômante à ce jour...
- Le plus souvent IDE ou aide soignant(e)...



©HOPi Médical



art. L6316-1 du code de santé publique / décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010



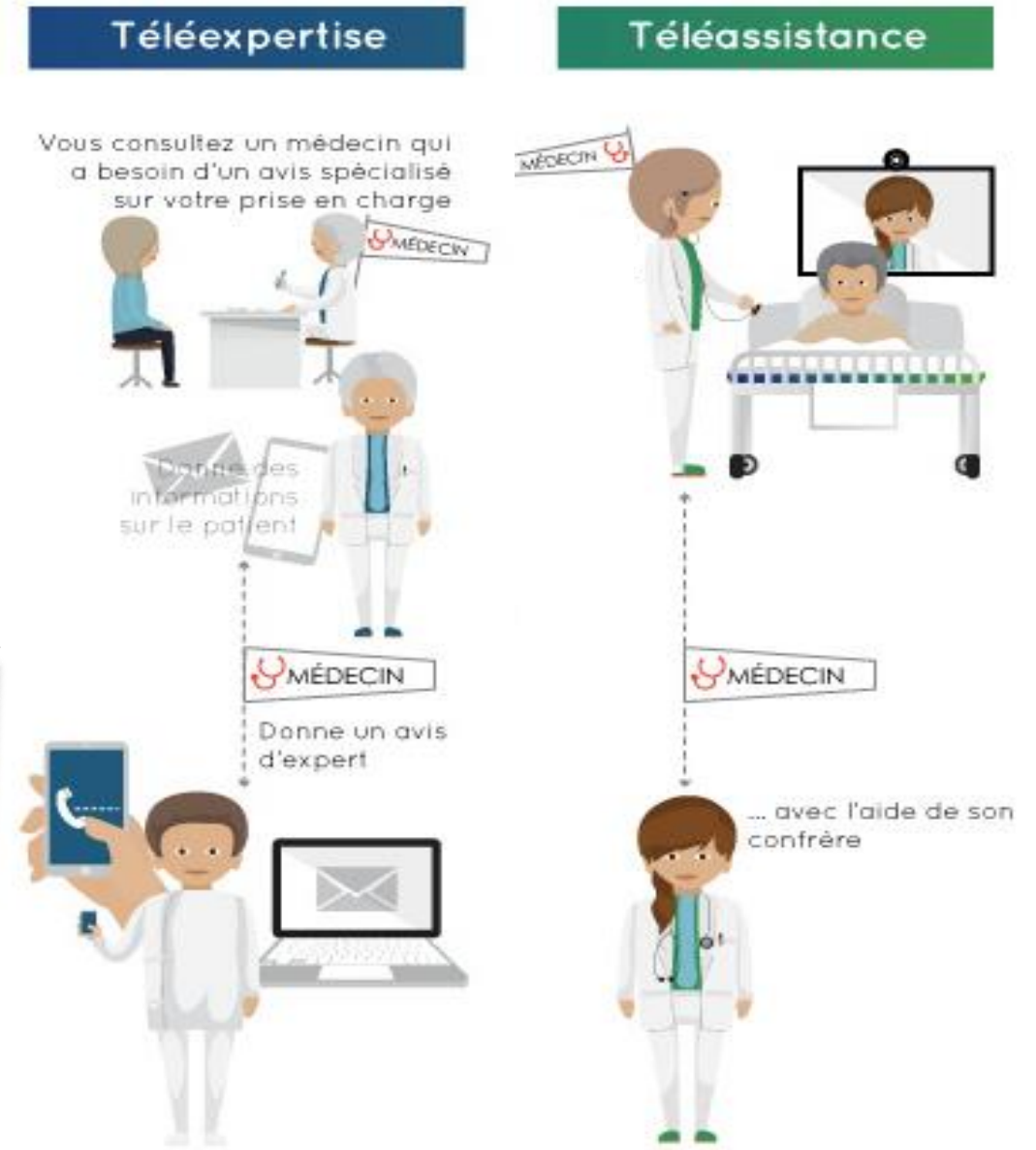
MisMi EHPAD

Interreg
ALCOTRA
MisMi
Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale

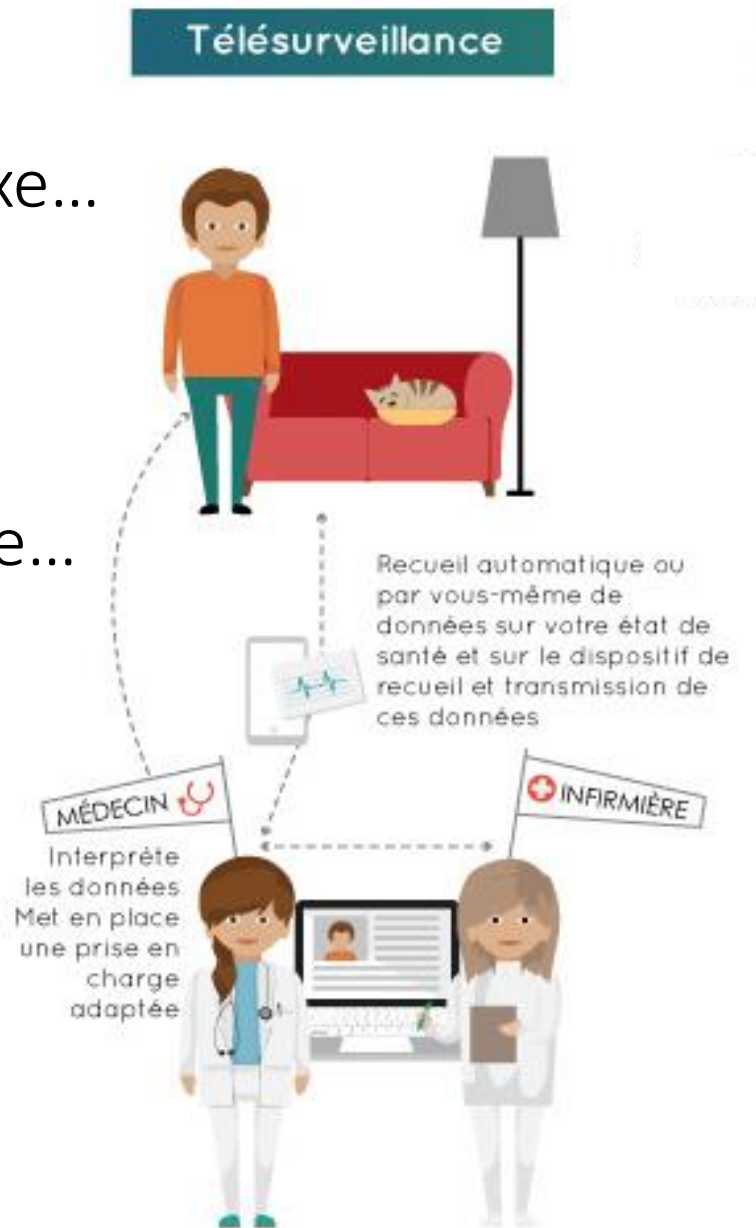
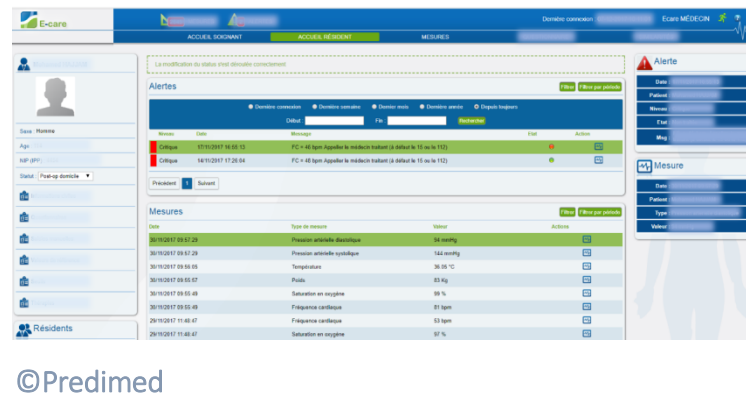


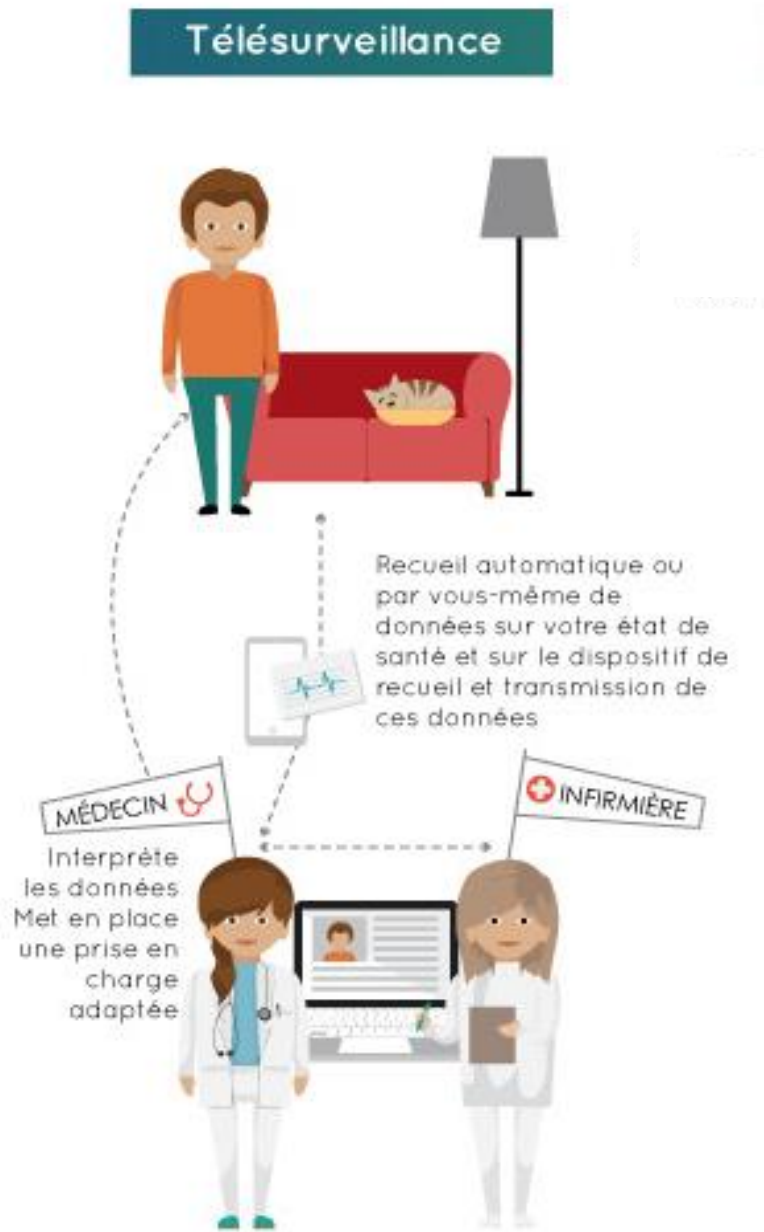
- Pratique ancienne, rien de neuf...
- Mail ou plateforme sécurisés...
- Taille des pièces jointes...
- Mixte avec la téléconsultation...
- Nécessite une connexion +++
- Rémunération floue ou faible...

©IFREMMONT – Marion Dufresne 2008

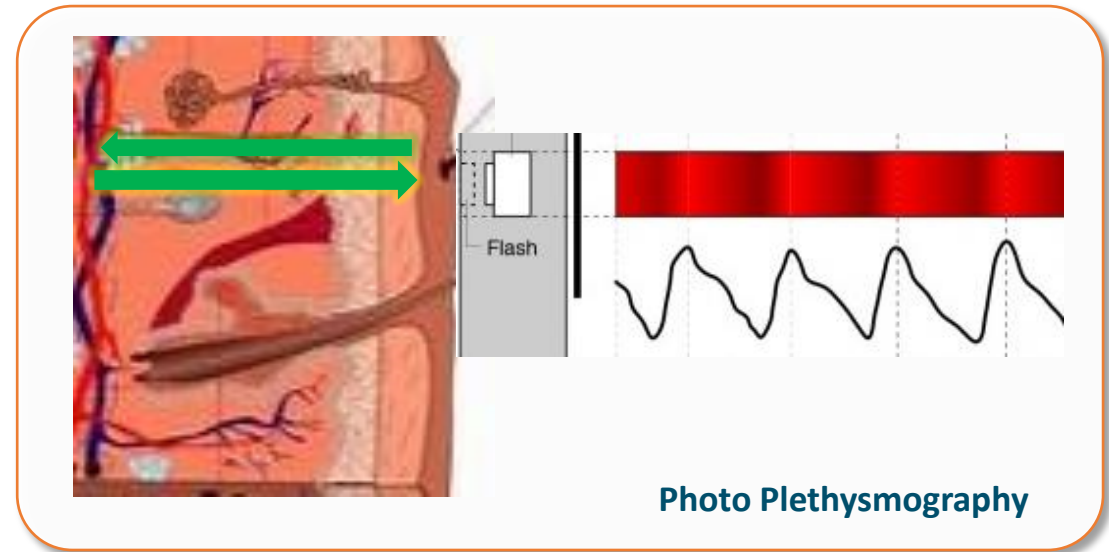


- Le recueil des données paracliniques est complexe...
- Le patient effectue la mesure seul...
- Les données sont retransmises ou transcrites...
- Investissement pour le patient et le praticien...
- Quelques solutions sont des DM et pris en charge...
- Paramétrages des cutt off par le praticien...
- Pas de mesure, pas de données...





- La photo pléthysmographie PPG est l'avenir...
- Simple montre ou capteur au bras...
- Mesures faites automatiquement...
- Fréquence cardiaque, arythmie cardiaque...
- Variabilité cardiaque...
- Tension artérielle systolique et diastolique...
- Résistances vasculaires, SpO2



Prevent & detect CVD

In summary, how PPG, HRV, ECG one lead, could detect or prevent CVD

Obesity	Diabetes	CVD & Coronary	HBP	Stress	Fatigue
LF + HF ↓	HF ↓ ↓	LF + HF ↓	LF + HF ↓	LF + HF ↓	PPG Indices ↑
HF ↑ ↑	LF + HF ↓	Predict Cardiac Insufficiency	Predict HTA	HF ↓ ↓	LF + HF ↓
	Predict Neuropathies	Predict Risk of Arrhythmia	LF + HF ↓	LF ↑ ↑	HF ↓ ↓
			Inappropriate Treatment		
		LF + HF ↑	PPG Indices ↑		
		Appropriate Treatments			



CONFIDENTIAL - COPYRIGHT © CARE SA, Juin 2019

Télésurveillance



Future Device Technology Summit – 12th of June 2019 in Helsinki - Non invasive attributes of cardiovascular diseases – Pr Grégoire MILLET / Dr Pascal ZELLNER / 24

Vous avez dit télémédecine ?

Elle permet **d'établir un diagnostic**, d'assurer, pour un patient à risque, un **suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique**, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de **prescrire des produits de santé**, de **prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes**, ou d'effectuer une **surveillance de l'état de santé** des patients.

Elle n'a pas pour objectif de remplacer les actes médicaux en présentiel mais elle leur est complémentaire. Elle ne se substitue pas aux pratiques médicales plus habituelles mais constitue une réponse aux défis auxquels est confrontée l'offre de soins aujourd'hui. La télémédecine **doit reposer sur un projet médical** répondant à des priorités et aux besoins de la population d'un territoire et des professionnels de santé. C'est en ce sens qu'elle s'intègre au sein d'un **parcours de soins coordonnés**.

Vous avez dit télé^{wi}médecine ?

The screenshot shows the 'ameli.fr pour les médecins' website. The navigation bar includes 'ASSURÉ', 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ' (selected), and 'ENTREPRISE'. The 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ' dropdown is open. The 'Qui sommes-nous ? | Carrières | Ressources | Presse' link is visible. The 'l'Assurance Maladie' logo is present. The 'VOTRE CAISSE : Savoie' is displayed with a 'CHANGER' button. The main navigation menu includes 'ACTUALITÉS', 'TEXTES DE RÉFÉRENCE', 'VOTRE EXERCICE LIBÉRAL', 'SANTÉ ET PRÉVENTION', and a search icon. The breadcrumb trail reads 'Médecin > Votre exercice libéral > Télémedecine'. The 'Télémedecine' section title is followed by a blue box containing the text: 'La télémedecine est une pratique médicale effectuée par un médecin à distance en mobilisant des technologies de l'information et de la communication. L'Assurance Maladie rembourse les actes de téléconsultation depuis le 15 septembre 2018 et les actes de téléexpertise depuis le 10 février 2019.' On the right side, there is a vertical menu with icons for 'ameli pro', 'DMP', 'mail', 'agenda', 'prescription', and 'memo'.

art. L6316-1 du code de santé publique / décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010

Vous avez dit télé[📶]médecine ?

Le respect du parcours de soins coordonné

La téléconsultation s'inscrit dans le respect du parcours de soins coordonné, ce qui suppose une orientation initiale du patient par son médecin traitant vers le médecin téléconsultant (si celui-ci n'est pas le médecin téléconsultant), et ce, pour garantir une prise en charge de qualité.

La connaissance du patient par le médecin téléconsultant

Dans ce même objectif de prise en charge de qualité, il est nécessaire que le médecin dit « médecin téléconsultant » connaisse le patient, ce qui implique que le patient ait eu au moins une consultation physique avec ce médecin (cabinet, domicile patient ou établissement de santé) au cours des 12 derniers mois précédant la téléconsultation.

Vous avez dit télé[📶]médecine ?

TARIFICATION ET FACTURATION

La téléconsultation est facturée par le médecin téléconsultant au **même tarif qu'une consultation en face-à-face**, soit entre 23 € et 58,50 € selon la spécialité et le secteur d'exercice du médecin. Le médecin qui accompagne, le cas échéant, le patient lors d'une téléconsultation réalisée par un autre médecin, peut facturer une consultation, dans les conditions habituelles, parallèlement à la facturation de la téléconsultation par le médecin téléconsultant.

Une aide à l'équipement des médecins libéraux est instaurée par le biais de 2 nouveaux indicateurs inscrits dans le volet 2 du forfait structure, effective à compter de 2019 (paiement en 2020) :

un indicateur de 50 points (soit 350 €) permettant de s'équiper en vidéotransmission, de mettre à jour les équipements informatiques et de s'abonner à des plateformes de télé médecine pour assurer des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées ;
un indicateur de 25 points (soit 175 €) permettant de s'équiper en appareils médicaux connectés.

Vous avez dit télé[📶]médecine ?

Qui peut se voir proposer une téléexpertise ?

Dans un premier temps, et ce jusqu'à la fin de l'année 2020, la téléexpertise sera réservée aux patients pour lesquels l'accès aux soins doit être facilité au regard de leur état de santé ou de leur situation géographique :

- les patients en affection longue durée (ALD) ;
- les patients atteints de maladies rares telles que définies par la réglementation ;
- les patients résidant en zones dites « sous-denses », telles que définies à l'article 1434-4 du Code de la santé publique et dans lesquelles s'appliquent les aides démographiques conventionnelles ;
- les patients résidant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou en structures médico-sociales ;
- les personnes détenues.

Avant la fin de l'année 2020, après observation de la période de montée en charge des premiers actes de téléexpertise, l'ouverture de ces actes au bénéfice d'autres catégories de patients sera envisagée.

Vous avez dit télé[📶]médecine ?

Quels sont les tarifs et les règles de prise en charge applicables ?

Le tarif de la téléexpertise tient compte de la complexité du dossier du patient qui conditionne le niveau de l'expertise réalisée (1 ou 2) et de sa fréquence.

Pour le médecin requis

Pour le médecin requis, il s'agit d'une rémunération à l'acte.

Pour les téléexpertises de niveau 1, cette rémunération est de 12 € par téléexpertise, dans la limite de 4 actes par an, par médecin, pour un même patient, comme par exemple pour la lecture d'un fond d'œil ou d'un tympan ;

Pour les téléexpertises de niveau 2, cette rémunération est de 20 € par téléexpertise, dans la limite de 2 actes par an, par médecin, pour un même patient, comme dans le cas de la surveillance d'une plaie chronique en voie d'aggravation et le suivi d'évolution d'une maladie inflammatoire chronique intestinale ou rhumatologique par exemple.

Pour le médecin requérant

Pour le médecin requérant, il s'agit d'un forfait annuel : la rémunération est de 5 € par téléexpertise de niveau 1 et de 10 € par téléexpertise de niveau 2, dans la limite de 500 € par an. Le calcul sera réalisé automatiquement par l'Assurance Maladie : aucun acte n'aura besoin d'être facturé par le médecin requérant.

Le premier paiement du forfait annuel du médecin requérant sera réalisé en 2020 au titre de l'année 2019.

De manière dérogatoire et transitoire, l'acte de téléexpertise est facturé en tiers payant ; il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie obligatoire.

Vous avez dit télé^{Wi-Fi}médecine ?

Une activité médicale qui respecte entièrement vos droits

Dans le cadre d'un acte de télémedecine, tous vos droits en tant que patient ainsi que la déontologie médicale sont respectés. Vos données médicales restent confidentielles.



De nombreux bénéfices pour votre santé

Accès rapide aux médecins spécialistes
Confort de vie
Proximité
Des soins de qualité
Prise en charge personnalisée

- La télémedecine n'est pas une solution pour la démographie médicale...
- La téléconsultation donne naissance à l'aide de téléconsultation...
- Le modèle économique est à réévaluer sous peine de...
- Le risque de téléconsultation « pizza » est à surveiller de près...
- La télésurveillance, le télé monitoring doivent encore évoluer...
- La PPG et surtout le recours à l'algorithmique, une révolution à 2 ans...
- Malgré ces réserves, le cadre est fixé, les bases solides...
- Les territoires de santé doivent s'engager et organiser les parcours...

Vous avez dit télé^{me}decine ?

Une activité médicale qui respecte entièrement vos droits

Dans le cadre d'un acte de télémedecine, tous vos droits en tant que patient ainsi que la déontologie médicale sont respectés. Vos données médicales restent confidentielles.



De nombreux bénéfices pour votre santé

- Accès rapide aux médecins spécialistes
- Confort de vie
- Proximité
- Des soins de qualité
- Prise en charge personnalisée

Merci de votre attention

Pascal ZELLNER MD

pascal.zellner@ch-metropole-savoie.fr

pascal.zellner@ifremmont.com